

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 117 (1972)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 – Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Major EMG M.-H. Montfort

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, place Pépinet, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51.
Chèques post. 10-5209 – Impression et expédition: Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne – Annonces: Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.
Permédia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS:

Suisse	1 an: Fr. 22.—	Prix du numéro
Etranger	1 an: Fr. 27.—	Fr. 2.50

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

Les premières manœuvres alpines de l'armée suisse

Durant l'hiver 1861, le conseiller fédéral Stämpfli, chef du Département militaire fédéral, informe le colonel Louis Aubert de Genève (il sera colonel divisionnaire en 1875) qu'il est désigné pour commander le prochain rassemblement de troupes.

Il est prévu qu'une division, formée de contingents provenant de neuf cantons, fera sa concentration dans le Bas-Valais et remontera la vallée en manœuvrant jusqu'au glacier du Rhône.

Le colonel Aubert, forte personnalité à volonté tenace, se rend aussitôt à Berne pour y exposer ses idées, car il qualifie ce plan de « manœuvres soi-disant en montagne ». Il se déclare prêt à en prendre la responsabilité, mais à trois conditions, qu'il définit dans ses souvenirs:

« La première, que le projet de manœuvres qui m'avait été communiqué serait abandonné et que l'on adopterait le projet que je présentais. La seconde, que le colonel Wieland, en qui j'avais toute confiance, remplirait les fonctions de chef d'état-major de la division pour suppléer à mon inexpérience dans les détails des manœuvres, ne